

Délibération n°D20240014

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Patrimoine et Musées

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

DORDONHA ET CAFÉ DES MUSÉES - CHANGEMENT D'HORAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-4, L. 1413-1 et L. 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2023 ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha, pour une durée de 3 ans, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation en vue de conclure un contrat de concession, dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen, pour la gestion dudit Café et autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à mener toutes les formalités préalables à l'attribution d'un contrat de concession pour la gestion dudit Café ;

VU la délibération n°D20230039 du conseil municipal en date du 4 mai 2023 par laquelle il approuve le choix de retenir le délégataire « le Kristo », approuve les termes du contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

VU la convention de délégation de service public d'exploitation du Café des Musées du pôle patrimonial et culturel Dordonha conclue entre la Ville de BERGERAC et le restaurant « le Kristo » le 23 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de la fréquentation de cette infrastructure, depuis son ouverture le 24 juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, il paraît judicieux d'ajuster les horaires d'ouverture du pôle patrimonial et culturel Dordonha et du « Café restaurant des Musées » aux usages des visiteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public d'exploitation du « Café restaurant des Musées » ci-joint à la présente délibération et ayant pour objet la modification des périodes d'ouverture du pôle patrimonial et culturel Dordonha et du « Café restaurant des Musées » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 02 AVR. 2024
et de l'affichage en date du 03 AVR. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Charles MARBOT



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD